

Acte de mariage de BANCE Jean Jacques et de BRIERE Rose Marie
[208] x [209].

Du dix-huitième jour du mois de pluviôse, l'an IX de la république française (07/02/1801).

Acte de mariage de Jean Jacques BANCE, âgé de quarante et un ans né à Beuzeville La Grenier, département de la Seine Inférieure, le sixième jour du mois de juillet l'an mil sept cent cinquante-neuf, profession de cultivateur demeurant à Saint Gilles La Neuville, département de la Seine Inférieure, fils majeur de défunt Jacques en son vivant cultivateur demeurant au dit Saint Gilles département de la Seine Inférieure et de défunte Anne CATELAIN son épouse, ses père et mère d'une part.

Et de Rose Marie BRIERE, fileuse de lin, âgée de vingt-sept ans, née à Grainville Lalouette, département de la Seine Inférieure le douzième jour du mois de may an mil sept cent soixante-treize, demeurant à Bretteville département de la Seine Inférieure, fille majeure de Jean Baptiste BRIERE, jardinier de profession demeurant au dit Bretteville, département de la Seine Inférieure, et de défunte Marie MARMION, son épouse, ses père et mère d'autre part.

Les actes préliminaires sont extraits du registre de publication des mariages faits au dit Saint Gilles La Neuville, le dix pluviôse présent mois, par moi soussigné maire faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, et en ladite commune de Bretteville, le même jour par le maire dudit lieu, suivant l'extrait par lui délivré, en date du dix-huit mois présent et affichés aux termes de la loi, et les actes de naissance des dits époux le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi.

Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose Marie BRIERE pour son épouse, l'autre Jean Jacques BANCE pour son épouse.

En présence de Louis François ROBILLIARD, demeurant à Saint Gilles département de la Seine Inférieure, profession de cultivateur, âgé de cinquante-deux ans, de Louis François ROBILLIARD fils, demeurant aussi au dit Saint Gilles, département de la Seine Inférieure, profession de boucher, âgé de vingt un ans, de Jean Baptiste Guillaume CATELAIN, demeurant à Saint Gilles, département de la Seine Inférieure, profession de charpentier, âgé de trente-trois ans, et de Louis Pierre LEMENAGER, demeurant à Saint Gilles, département de la Seine Inférieure, profession d'instituteur, âgé de trente-quatre ans.

Le premier témoin beau-frère, le second neveu de l'époux et les deux autres amis des époux.

Après quoi, moi, Benoît FERON, maire de Saint Gilles faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, le père de ladite épouse absent, signé avec moi.

Jean Jacques BANCE

M. R. BRIERE